

## La lettre au Père Noël

Père Noël, s'il te plaît ne m'apporte pas de tablette ou de jouet connecté C'est vrai, je t'en ai commandé, parce que les publicités sont belles, certains de mes copains en ont et ça fait envie. Et puis mes parents te l'ont demandé aussi pour moi, ils pensent que ça va m'amuser, me distraire et puis il n'est jamais trop tôt pour se lancer dans la vie numérique...

Mais en fait, Père Noël, ces jouets sont dangereux pour moi. Dès lors qu'ils se connectent sans fil, ils émettent des champs électromagnétiques, tu sais, des ondes, du WIFI, de la 3G ou de la 4G...oui, oui, celles que l'OMS, en mai 2011, a classées comme cancérogènes possibles. L'OMS ne fait que tirer les conséquences d'études scientifiques nombreuses et documentées sur les méfaits des ondes pour la santé. Il n'y a pas que le cancer : les travaux du professeur américain George Carlo suggèrent aussi un lien avec l'autisme. Tu sais, je suis petit, mes organes sont fins, fragiles et en développement et la durée de mon exposition aux ondes durant ma vie sera longue... très longue...

De toute façon, les écrans pour les enfants, ce n'est pas terrible : l'ANSES a mis en garde contre la 3D pour les plus jeunes, et les messages de prudence contre les écrans pour les jeunes se multiplient. Le programme PISA (évaluation internationale des élèves) a lié la consommation d'écrans aux troubles du langage, de l'attention et aux difficultés scolaires... regarde le dossier dans le supplément « science et médecine » du Monde (29 octobre 2014).

Et puis, ces tablettes, elles ne sont pas fabriquées par tes lutins, mais par des créatures, petites elles aussi, c'est vrai : les enfants qui travaillent pour les fabricants ou leurs sous-traitants en Asie. Côté matières premières, ce n'est pas gai non plus : l'exploitation des minerais nécessaires à leur fabrication alimente les guerres en Afrique... alors, si tu es un minimum écolo et responsable, oublie ce cadeau. Je sais, tu es au-dessus des lois, mais tu sais peut-être qu'en France, chez nous, le code de la santé publique (article L5231-4) permet au ministre de la santé d'interdire la distribution d'équipements radioélectriques destinés aux moins de 6 ans. Le même code, dans son article L5231-2, interdit de faire de la publicité pour l'usage des portables en direction des moins de 14 ans. Si cet article ne concerne pas les tablettes, c'est tout bonnement qu'elles n'existaient pas à l'époque. Donc, les fabricants de ces « jouets » ne devraient même pas avoir le droit d'en faire la publicité !!

Et à quoi ça sert de m'offrir un cadeau si c'est pour me dire de ne pas « trop m'en servir » ? Moi je veux des jouets que je puisse utiliser tant que je veux, en toute confiance ! C'est toi l'adulte, non ? Si quelque chose n'est pas bon, ne me l'offre pas,

Je suis trop petit pour savoir ce que c'est que la modération et ce qui est bon pour moi !! Sois gentil, Père Noël, ne tiens pas compte de ma lettre d'il y a quelques jours, ne m'offre pas de tablette ni de jouets connectés. Offre moi un vrai jeu, des personnages, un déguisement, des livres, quelque chose qui m'amuse et stimule mon imagination !! Si tu as peur que chez nous, ce soit trop petit et encombré, pourquoi pas une sortie ou un spectacle ? Allez, Père Noël, même si je sais que tues un peu virtuel, offre moi un Noël vraiment déconnecté !! Et dis à mes parents et mes grands frères et sœurs que ce conseil est très bon pour eux aussi...